

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ

Département des Langues et Littératures
Domaine d'études Français

Plan d'études de Français

Diplôme universitaire en lettres
Master européen

Septembre 2010

I. DISPOSITIONS GENERALES.	P. 2
1. Domaine d'études.	
2. Évaluation, crédits ECTS et validation des modules.	
II. ORGANISATION DES ETUDES.	P. 3
1. Programmes.	
III. DESCRIPTION DES MODULES.	P. 4
IV. MEMOIRE.	P. 9

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Domaine d'études.

1.1. Les études conduisant au diplôme de Master of Arts en Langue et Littérature : Français ont une durée de deux ans. Les enseignements portent sur la littérature de langue française du Moyen-Âge à l'époque contemporaine et sur la linguistique du français moderne, dans des proportions variables selon l'option choisie.

1.2. La langue d'enseignement est le français.

1.3. Les enseignements et leur organisation sont de la responsabilité du Domaine d'études Français. Certains d'entre eux peuvent être dispensés par un autre domaine d'études, un autre département ou une université partenaire.

1.4. Un master obtenu dans l'une des quatre options (littérature, linguistique, études médiévales, études théâtrales) peut constituer le diplôme nécessaire pour accéder à la formation des futurs maîtres de français de l'enseignement secondaire II (DEEM).

1.5. Le présent document régit l'organisation des études au sein du Domaine d'études Français. Pour les dispositions réglementaires générales, se reporter aux règlements de la Faculté des Lettres.

2. Évaluation des résultats et validation des modules.

2.1. Les études sont divisées en modules, dont chacun comprend des enseignements et des épreuves ou travaux destinés à évaluer les acquis des étudiant-e-s.

2.2. À chaque composante d'un module est attribuée une valeur exprimée en crédits ECTS, qui mesure la quantité de travail accompli. Cette valeur est indivisible. Elle n'est toutefois définitivement validée que lorsqu'a été acquise la totalité des crédits qui composent le module. Le cas des étudiant-e-s inscrit-e-s dans d'autres programmes (notamment les programmes de mobilité) est réservé.

2.3. A l'exception des unités qu'il faut simplement avoir suivies, les cours et séminaires sont validés par des épreuves et des travaux qui reçoivent une note, fixée sur une échelle de 1 à 6, mesurant la qualité du travail accompli. Chaque module est validé – et donc sanctionné par l'octroi des crédits correspondants – si la moyenne des notes exigibles dans ce module est égale ou supérieure à 4. NB : les notes inférieures à 3.0 ne peuvent être compensées.

2.4. Les épreuves et travaux non réussis peuvent être répétés deux fois. Si, après trois tentatives, l'étudiant-e n'obtient pas une moyenne suffisante dans l'un des modules, il ou elle n'est pas autorisé-e à poursuivre ses études dans le domaine.

2.5. Des crédits obtenus hors du présent plan d'études, notamment dans d'autres universités, peuvent éventuellement être admis en équivalence de tout ou partie d'un module. La commission des équivalences du Domaine d'études Français décide de leur reconnaissance.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Programmes.

Dans le domaine « Français », trois types de programmes sont offerts aux étudiant-e-s :

1.1. *Programme d'approfondissement*

Valant 60 crédits, ce programme permet aux étudiant-e-s de choisir entre quatre options dans le domaine des études françaises. Les modules M1 et M2 forment le « tronc commun » des études de Master et doivent être suivis par tous les étudiants, quelle que soit leur option :

1.1.1. L'option « Littérature » est composée de quatre modules, valant chacun 15 crédits. Trois d'entre eux sont consacrés à l'étude des objets et méthodes propres à la littérature de langue française (M1, M3, M4). Le quatrième module fournit les bases en linguistique textuelle (M2). Pour la description détaillée du contenu de ces modules, voir section III.

1.1.2. L'option « Linguistique » est composée de quatre modules, valant chacun 15 crédits. Trois d'entre eux sont consacrés à l'analyse linguistique des textes et du discours (M2, M5, M6). Le quatrième porte sur l'approche littéraire des textes (M1). Pour la description détaillée du contenu de ces modules, voir section III.

1.1.3. L'option « Etudes médiévales » est composée de quatre modules, valant chacun 15 crédits. Deux d'entre eux sont consacrés à l'étude des objets et méthodes propres à la langue et littérature médiévales françaises, occitanes et/ou franco-provençales (M7, M8). Les deux autres modules sont consacrés à l'approche littéraire des textes (M1) et aux bases en linguistique textuelle (M2). Pour la description détaillée du contenu de ces modules, voir section III.

1.1.4. L'option « Etudes théâtrales » est composée de quatre modules, valant chacun 15 crédits. Trois d'entre eux sont consacrés à l'étude des objets et méthodes propres à la littérature de langue française en général ainsi qu'au texte et au spectacle de théâtre (M1, M9, M10). Le quatrième module fournit les bases en linguistique textuelle (M2). Pour la description détaillée du contenu de ces modules, voir section III.

1.2. *Programme secondaire en Français*

Ce programme, valant 30 crédits, est destiné à former le domaine secondaire d'un MA à deux domaines. Il se compose des deux modules du tronc commun, l'un de littérature (M1), l'autre de linguistique (M2).

1.3. *Programme secondaire en Rhétorique*

Ce programme, valant 30 crédits, fait l'objet d'un plan d'études séparé.

III. DESCRIPTION DES MODULES

Module M1 : Théorie et critique du texte

Ce module, qui fait partie du tronc commun à tous les programmes, a pour objet d'approfondir les connaissances méthodologiques et théoriques des étudiant-e-s dans le domaine de l'analyse littéraire. Les composantes du module sont les suivantes :

- M11. Séminaire de master portant sur une œuvre ou une problématique littéraire. Ce séminaire prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit d'environ 15 pages. Valeur : 6 crédits.
- M12. Colloque consacré aux méthodes et problèmes de la critique. Cette unité d'enseignement porte principalement sur la lecture et l'analyse d'ouvrages critiques et/ou de théorie littéraire. Elle prévoit une intervention orale des étudiant-e-s sur la base d'un programme de lecture défini par l'enseignant. Valeur : 3 crédits.
- M13. Cours-séminaire de master en littérature médiévale. Cette unité d'enseignement prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit d'environ 15 pages. Valeur : 6 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les deux unités M11 et M 13 est égale ou supérieure à 4 et si l'unité M12 a été suivie avec succès.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M2 : Linguistique textuelle.

Ce module, qui fait partie du tronc commun à tous les programmes, a essentiellement pour objet l'analyse des textes, littéraires ou non, à l'aide des moyens fournis par la linguistique. Profilage stylistique et rhétorique, typologie des textes, relations entre les textes et leurs conditions de production, y sont envisagées dans une perspective appliquée. Les composantes du module sont les suivantes :

- M21 et M22. Deux séminaires semestriels.

Dans l'un de ces deux séminaires doit être présenté un exposé oral, à la suite duquel son auteur remet un dossier comprenant une bibliographie critique, le corpus utilisé, et le résumé des principaux points qui ont donné lieu à discussion. Valeur : 6 crédits.

Dans l'autre séminaire, doit être rédigé un travail écrit consistant à rassembler un corpus de faits, à le dépouiller, et à en présenter une étude systématique. (Format moyen = 15 pages hors corpus). En outre, l'étudiant-e peut éventuellement être prié(e) de faire durant le séminaire une brève présentation orale de l'avancement de son travail. Valeur : 9 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues aux deux séminaires M21 et M22 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M3 : Traditions et contextes

Ce module a pour but d'élargir les connaissances des étudiant-e-s tant dans le domaine de la littérature de langue française que dans les champs de savoir voisins. Les composantes du module sont les suivantes :

- M31. Séminaire interdisciplinaire où la littérature de langue française est envisagée dans ses rapports avec d'autres littératures ou d'autres champs du savoir. Ce séminaire prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit de 20-25 pages. Valeur : 9 crédits.
- M32. Séminaire consacré à la tradition littéraire envisagée à travers thèmes et motifs. Cette unité d'enseignement vise à donner aux étudiant-e-s l'occasion d'élargir leur connaissance du corpus littéraire. Elle prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit d'environ 15 pages. Valeur : 6 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les deux unités M31 et M32 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M4 : Pratique et méthodes de la recherche

Ce module a pour but de préparer les étudiant-e-s à la rédaction de leur mémoire et de leur fournir l'occasion de perfectionner leurs compétences dans le domaine de l'analyse littéraire. Les composantes du module sont les suivantes :

- M41. Séminaire portant sur une œuvre ou une problématique littéraire. Ce séminaire prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit de 20-25 pages. Valeur : 9 crédits.
- M42. Colloque d'encadrement, ayant lieu 4 fois par semestre. Ce colloque doit être suivi sur trois semestres. Les étudiant-e-s y discutent des parutions récentes et des questions relevant de l'actualité littéraire et s'initient à la pratique du compte rendu. Cette unité d'enseignement prévoit, à côté d'une présence régulière pendant les trois semestres, la rédaction d'un compte rendu ou un autre type de contribution. Valeur : 3 crédits.
- M43. Ce cours public d'un semestre, ouvert aux étudiants de BA et de MA, est construit autour d'une thématique d'intérêt plus général, traitée principalement à travers un corpus littéraire de langue française, mais envisagée également dans une perspective empruntée aux sciences humaines. Il est évalué par un examen écrit de 2 heures. Valeur : 3 crédits ECTS.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les deux unités M41 et M43 est égale ou supérieure à 4 et si l'unité M42 a été suivie avec succès.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M5 : Linguistique du discours et de l'énonciation.

Ce module a pour but la description des divers modes de structuration des discours (à l'écrit comme à l'oral), et l'acquisition des concepts utiles à leur analyse : emploi des temps, dynamique informationnelle, procédés assurant la cohérence discursive (anaphoriques, connecteurs, inférences implicites...), pragmatique des actes de langage et des rapports intersubjectifs, structures conversationnelles, etc. Ses composantes sont les suivantes :

- M51 et M52. Deux séminaires semestriels.

Dans l'un de ces deux séminaires doit être présenté un exposé oral, à la suite duquel son auteur remet un dossier comprenant une bibliographie critique, le corpus utilisé, et le résumé des principaux points qui ont donné lieu à discussion. Valeur : 6 crédits.

Dans l'autre séminaire, doit être rédigé un travail écrit consistant à rassembler un corpus de faits, à le dépouiller, et à en présenter une étude systématique. (Format moyen = 15 pages hors corpus). En outre, l'étudiant-e peut éventuellement être prié(e) de faire durant le séminaire une brève présentation orale de l'avancement de son travail. Valeur : 9 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues aux deux séminaires M51 et M52 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M6 : Aspects variationnels du français.

Ce module est consacré à l'observation des « zones instables » de la langue française, ainsi qu'aux moyens dont on dispose pour les décrire (grands corpus, logiciels de recherche, théories et modèles de la variation). Il comporte aussi une dimension diachronique (changements structurels survenus au cours du temps, phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation, etc.). Ses composantes sont les suivantes :

- M61 et M62. Deux séminaires semestriels.

Dans l'un de ces deux séminaires doit être présenté un exposé oral, à la suite duquel son auteur remet un dossier comprenant une bibliographie critique, le corpus utilisé, et le résumé des principaux points qui ont donné lieu à discussion. Valeur : 6 crédits.

Dans l'autre séminaire, doit être rédigé un travail écrit consistant à rassembler un corpus de faits, à le dépouiller, et à en présenter une étude systématique. (Format moyen = 15 pages hors corpus). En outre, l'étudiant-e peut éventuellement être prié(e) de faire durant le séminaire une brève présentation orale de l'avancement de son travail. Valeur : 9 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues aux deux séminaires M61 et M62 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M7 : Langue et littérature médiévales françaises

Ce module a pour but d'élargir les connaissances des étudiant-e-s en grammaire historique française et en littérature médiévale française (en relation, le cas échéant, avec le M13). Les composantes du module sont les suivantes :

- M71. Séminaire de linguistique. Lecture et analyse étymologique de textes littéraires du Moyen Age français. Présentation orale. Valeur : 6 crédits.
- M72. Séminaire de littérature. Présentation orale, approfondie et littéraire, d'un auteur/d'une œuvre majeur(e)s des XII^e et XIII^e siècles français et rédaction d'un travail écrit d'environ 20-25 pages. Valeur : 9 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les deux unités M71 et M72 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M8 : Langue et littérature occitane / franco-provençale

Ce module a pour but d'élargir les connaissances des étudiant-e-s en grammaire historique de l'occitan et/ou du franco-provençal et en littérature occitane et/ou franco-provençale. Les composantes du module sont les suivantes :

- M81. Séminaire de linguistique. Lecture et analyse étymologique de textes littéraires du Moyen Age occitan et/ou de documents d'archives franco-provençaux. Présentation orale Valeur : 6 crédits.
- M82. Séminaire de littérature. Présentation orale d'un troubadour et de son œuvre et/ou de documents d'archives franco-provençaux et rédaction d'un travail écrit d'environ 20-25 pages. Valeur : 9 crédits.

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les deux unités M81 et M82 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M9 : Connaissance du théâtre : histoire et théorie

Ce module a pour but d'élargir les connaissances de l'étudiant-e en histoire, théorie et analyse du spectacle théâtral. Les composantes du module sont les suivantes :

M91 : Cours « Histoire / théorie de la dramaturgie » (à Fribourg ou dans une autre université romande)
2h semestre
examen - 3 crédits ECTS

M92 : Séminaire (à Fribourg ou dans une autre université romande)
Présentation orale + travail écrit 6 crédits ECTS

M93 : Séminaire (à Fribourg ou dans une autre université romande)
Présentation orale + travail écrit 6 crédits ECTS

Le module est validé si la moyenne des notes obtenues dans les trois unités M91, M92 et M93 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits.

Module M10 : expérience concrète du théâtre

Ce module a pour but de permettre à l'étudiant de développer une expérience concrète dans le domaine de la pratique ou de la critique théâtrales. Les composantes du module sont les suivantes :

M101 : Atelier pratique (« écriture critique » ou « analyse de spectacle » ou « préparation de spectacle ») (à Fribourg ou dans une autre université romande)
Participation et travail personnel – 15 crédits ECTS

Le module est validé si la note obtenue dans le M101 est égale ou supérieure à 4.

Valeur totale du module : 15 crédits

IV. MÉMOIRE.

1. Les étudiant-e-s qui suivent un programme d'approfondissement sont encouragé-e-s à définir le sujet de leur mémoire, d'entente avec le ou la professeur-e qui en assurera la direction, dès la fin du 2^{ème} semestre d'études.

2. L'étudiant-e choisit le directeur/la directrice de son mémoire parmi les professeur(e)s et les enseignant-e-s habilité-e-s à diriger des mémoires du Domaine d'études Français.

3. Le mémoire sera rédigé dans l'option de spécialité choisie (littérature, linguistique, études médiévales, études théâtrales). Dans des cas exceptionnels, une dérogation pourra être accordée moyennant une demande argumentée de la part de l'étudiant-e, adressée au Responsable du Domaine, qui la soumettra à l'approbation du corps professoral.

